



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

UGAP : un choix de CRM qui écarte les solutions françaises

Question écrite n° 11182

## Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique sur le choix opéré par l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) d'adopter la solution Microsoft Dynamics comme nouveau logiciel de gestion de la relation client (CRM), un outil destiné à piloter l'intégralité des données commerciales de la centrale d'achat. Selon plusieurs informations publiques, l'UGAP aurait procédé à un appel d'offres mettant en concurrence trois solutions, toutes d'origine étatsunienne. Aucune solution française ou européenne souveraine n'aurait été consultée dans le cadre de cette procédure. Un tel choix interroge profondément la stratégie d'indépendance numérique de l'État. En tant que centrale d'achat publique, l'UGAP joue un rôle structurant au sein de l'écosystème numérique français et elle centralise les données de très nombreuses entreprises stratégiques françaises. Il est dès lors préoccupant que des solutions françaises ou européennes, en matière d'hébergement et de gestion de données, n'aient même pas été mises en concurrence. Aussi, il lui demande s'il confirme les informations selon lesquelles aucune solution française ou européenne souveraine n'a été consultée dans le cadre de cet appel d'offres. Il souhaite savoir, le cas échéant, quels critères ont conduit à écarter les solutions françaises du marché du CRM.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bastien Lachaud](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (6<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11182

**Rubrique :** Numérique

**Ministère interrogé :** [Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique](#)

**Ministère attributaire :** [Action et comptes publics](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 novembre 2025](#), page 9416